

## PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2014

2014 s'annonce comme l'année de la mise en place de la Métropole du Grand Paris dont il est prévu, au stade actuel des discussions autour du projet de loi, qu'elle exerce de plein droit 4 blocs de compétences : l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique locale de l'habitat, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du cadre de vie et la politique de la ville (cette dernière compétence étant automatiquement déléguée aux conseils de territoires).

Ce contexte particulier interpelle directement le programme de travail de l'Apur qui pourra être modifié et complété pour contribuer plus amplement à la mise en place de cette échelle métropolitaine, dans le cadre d'un accompagnement de la mission de préfiguration.

Le programme 2014 s'inscrit dans la continuité du programme 2013/2014 voté par le conseil d'administration en janvier 2013, et sur la base d'un budget identique à celui de 2013.

Les grands axes de travail développés en 2013 sont prolongés :

L'anticipation des évolutions urbaines et sociétales de Paris et du cœur de la métropole avec :

- la réalisation des engagements de la Ville de Paris concernant en particulier le logement,
- l'enrichissement des patrimoines,
- la dynamique sociale et économique,
- la transition énergétique et les engagements en matière de développement durable.
- les enjeux de santé en milieu urbain dense (qualité de l'air), le renforcement de la nature dans la ville, les mobilités et leurs diversités dans une ville ouverte à tous et en particulier aux plus fragiles, le rôle de l'espace public, la mobilité.

L'amplification de la connaissance territoriale avec :

- le développement des bases de données et cartes à l'échelle du cœur de métropole,
- l'élargissement des connaissances sociétales,
- la connaissance fine des territoires et des flux qui les unissent permettant les synergies nécessaires entre Paris, les intercommunalités existantes et à venir, et les projets territoriaux développés au sein des CDT et liés aux gares du Grand Paris Express.

Le développement des synergies avec :

- nos partenaires historiques, la Ville de Paris, l'Etat et la Région, et les autres membres du CA,
- Paris Métropole, l'AIGP, l'IAU Ile-de-France, Paris développement et les Universités et écoles d'Architectures.
- les coopérations avec les Collectivités territoriales, les communes, les départements de Petite Couronne et les grands syndicats techniques.
- des coopérations européennes et internationales.

## **VOLET 1. LES BASES DE DONNEES ET CARTOGRAPHIES D'ANALYSE DU TERRITOIRE PARISIEN ET METROPOLITAIN (BASES DE DONNEES DE REFERENCE, BASE DE DONNEES PROJETS URBAINS, MOBILITE ET CENTRALITES-COMMERCES**

-1.1 La mise à jour : un travail annuel récurrent (intégrant les bases de données projets, mobilité et centralités et commerces)

-1.2 De nouveaux services en ligne d'accès à ces données (voir volet 6)

-1.3 Des nouvelles données enrichies sur les évolutions sociales et sociétales, les enfants, les jeunes, l'économie et le tourisme, la mobilité, le patrimoine et la mise en place de données et de cartes contribuant à l'élaboration du schéma de transition énergétique pour Paris et le cœur de la Métropole.

En 2014, l'administrateur de données poursuivra la mise en place de la procédure visant à identifier les différentes actions et les rôles de chacun dans la récupération de ces nouvelles données, de leur catalogage, de la gestion des limites et des droits de mise à disposition.

Comme pour l'édition du catalogue des données de référence à l'été 2012 puis le nouveau catalogue des données socio-économiques au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, l'année 2014 sera aussi l'occasion de proposer un troisième volume centré sur les données environnementales.

L'enrichissement des données sur le périmètre couvrant la métropole sera prolongé dans le cadre de conventions avec les différents partenaires associés à ce périmètre, au premier rang desquels figurent les départements, Paris Métropole et l'IAU IDF.

## **VOLET 2. ÉTUDES THÉMATIQUES (en résonance avec les politiques municipales, leur métropolisation et les études spécifiques)**

### **2.1 Évolutions « sociales et économiques »**

Les «observatoires» sont regroupés en «pôles» développant des éléments quantitatifs, mais aussi de plus en plus qualitatifs et s'ouvrant peu à peu à la donnée participative :

- Un pôle social et sociétal avec la DASES, la DFPE, la DPVI, la DJS, la DAC, la CAF de Paris et Paris Métropole.
- Un pôle logement et habitat, avec la DLH, la DU et Paris Métropole.
- Un pôle commerce, immobilier d'entreprise, développement économique avec la DDEEES, la CCIP et Paris Métropole.

Dans chaque pôle, les observatoires mèneront leurs travaux dans la continuité des années précédentes. Chaque pôle mènera par ailleurs des études plus spécifiques qui sont présentées ci-après :

#### **2.1.1 Pôle Social et sociétal avec la DASES, la DFPE, la DPVI, la DJS, la DAC, la Caf de Paris et Paris Métropole**

Les résultats annuels du recensement feront comme chaque année l'objet d'une analyse. Un outil expérimental sera développé pour réaliser des projections de population et d'emploi à l'échelle des quartiers IRIS de Paris.

Une étude portera sur les évolutions de la géographie prioritaire et les perspectives de nouvelle contractualisation. En lien avec la DPVI et l'Université Paris IV, le cycle d'enquêtes engagé en 2011 auprès des habitants des quartiers en difficulté se poursuivra.

Une étude sera consacrée à un scoring des 80 quartiers parisiens sous l'angle des besoins en équipement de la petite enfance. Le recours relativement faible des familles parisiennes aux assistantes maternelles sera également étudié. Ces deux études feront l'objet d'un suivi et d'un soutien conjoint de la CAF de Paris et la Ville de Paris.

Une seconde enquête INSEE sur les personnes sans domicile montrera les trajectoires et les modes de vie des personnes à la rue.

Des études fines seront menées pour dresser des portraits dynamiques des arrondissements, consacrés en particulier à la pratique des équipements. Les évolutions des équipements seront analysées, en résonance avec l'étude « jeunes », avec un bilan des réalisations et des études d'optimisation visant à ouvrir certains équipements à des usages diversifiés.

### **2.1.2 Pôle logement et habitat, avec la DLH, la DU et Paris Métropole**

**2.1.2.1** Les travaux de l'observatoire du logement seront poursuivis comme chaque année, avec une étude sur l'accès au logement social en 2012, la mise à jour de l'outil de prévention de la dégradation des immeubles anciens à Paris et de l'outil de suivi des hôtels pratiquant de l'hébergement social, l'enquête sur le parc social et les attributions.

**2.1.2.2** Les études habitat-logement s'inscriront dans le nouveau contexte législatif sur la production de logements sociaux (loi ALUR) et aideront à en cerner les impacts (conséquences sur le PLH, bilan et élargissement métropolitain, impact combiné des lois MAPAM et ALUR). Les indicateurs de la BDD seront actualisés.

### **2.1.3 Pôle commerce, immobilier d'entreprise, développement économique avec la DDEES, la CCIP, Paris développement, l'ORIE et Paris Métropole**

**2.1.3.1** En 2014 l'enquête générale des commerces parisiens sera réalisée à la suite des enquêtes de même nature menées en 2007 et en 2011.

**2.1.3.2** l'emploi, les filières et les spécificités immobilières :

Les études commencées en 2013 seront poursuivies. En particulier, les études liées au tourisme et à l'enseignement supérieur engagées au travers de conventions spécifiques avec la DDEESS et la DVD pour le tourisme, et avec l'EPAURIF pour l'enseignement supérieur, seront approfondies.

## **2.2 Évolutions urbaines**

L'APUR accompagnera les directions de la ville et plus particulièrement la DU, la DEVE, la DLH et la DVD pour réfléchir aux évolutions du tissu parisien au regard :

- de la production de logements,
- des évolutions environnementales, la trame verte et bleue,
- des usages de l'espace public,
- du rôle de la nature dans la ville,
- de la construction métropolitaine (transformation des quartiers de gares, évolution de la ceinture verte, prise en compte du grand paysage),
- des évolutions de l'immobilier d'entreprise.

Seront particulièrement traités :

**2.2.1 les évolutions métropolitaines** : les études seront prolongées, articulant principalement Paris et la petite couronne; l'impact des projets de transport sera traité sur l'interface Paris Petite Couronne. Le recollement des PLU de la petite couronne sera poursuivi. Ces travaux permettront de mettre en avant les territoires dont les mutations sont déjà engagées et ceux que les projets à venir vont fortement transformer.

**2.2.2 les espaces publics, l'eau et la nature en ville** : ces réflexions seront poursuivies dans un champ plus vaste intégrant la question de l'eau dans la ville, et le rôle de l'espace public dans la transition énergétique (cf. 2.3.1). Les continuités piétonne sur l'ensemble des berges de la Seine seront étudiées

Les études sur les Ilots de chaleur urbains (ICU) à Paris seront poursuivies. Elles s'attacheront notamment à mesurer l'impact des matériaux de sols des espaces publics, des pollutions et des brises thermiques sur le développement des ICU et les mesures à prendre pour leur atténuation. Ces travaux seront coordonnés avec ceux que mènent les départements de la petite couronne sur leur territoire. L'Apur apportera également son appui à la ville (DPE et DU) sur la question du zonage pluvial.

**2.2.3 les évolutions des formes urbaines parisiennes** seront étudiées avec un regard plus ouvert sur les dynamiques possibles sur les tissus urbains, au regard de l'accueil de logements supplémentaires, des enjeux environnementaux et des évolutions législatives. Les études sur les mutations de bureaux en logements seront affinées.

Une étude d'analyse sociale et urbaine sera engagée sur les périmètres des nouveaux secteurs PNRU en lien avec la DPVI et la DU.

L'APUR s'est également rapproché des écoles d'architecture et des chercheurs bénéficiaires des bourses Paris 2030 pour intégrer le cas échéant leurs travaux au sein de ses études. Sont déjà engagés depuis 2012 les relations avec Val de Seine pour la place d'Italie, avec Belleville sur les surélévations des bâtiments, et avec l'école de Versailles sur la petite ceinture.

## 2.3 Environnements et réseaux

Trois sujets sont au cœur de nos travaux :

La transition énergétique et l'accompagnement de la mise en place d'un schéma énergétique pour Paris,  
La mobilité, avec en particulier les enjeux liés au tourisme et aux autocars,  
La ville numérique.

**2.3.1 La transition énergétique** La plate forme prévue en 2013 est mise en place et les premières propositions autour de la transition énergétique de Paris et du cœur de l'agglomération sont élaborées. Celle-ci a été lancée à l'occasion d'un séminaire organisé par l'Apur le 10 juillet 2013 autour de ces thématiques. Après les 2 études réalisées en 2013 et début 2014 sur la métropolisation des déchèteries et des réseaux de chaleur et de froid, l'étude sera élargie avec l'objectif de réaliser un « Plan local énergie » à l'échelle de la future métropole du Grand Paris. L'objectif de ce Plan local énergie est de territorialiser de façon fine une stratégie en vue de répondre aux enjeux de la transition énergétique : recensement, dimensionnement et cartographie des sources d'énergie mobilisables, stratégie d'intervention sur les tissus existants, optimisation des différents réseaux, l'eau comme source d'énergie et comme capacité de stockage d'énergie...

**2.3.2 L'évolution des mobilités** L'Apur apportera son appui à la DVD pour compléter son observatoire de la mobilité. Cet appui portera dans un premier temps sur la réalisation de cartes annuelles de trafics routiers (heures de pointe, jour ouvrable moyen et TMJA). Cet observatoire s'enrichira des travaux menés dans le cadre de l'étude trame viaire. En complément, il est proposé de mener une étude sur les nouvelles offres à destination des particuliers complémentaires des taxis (voitures avec chauffeur ou mototaxis) : recensement de l'offre et benchmarking. La question de la mobilité électrique sera également abordée. Des travaux seront prolongés pour accompagner les politiques du stationnement, limitations de vitesse, nouvelles pratiques, toujours en relation avec les suites ZAPA. L'étude menée en 2013 sur les autocars de tourisme dans le centre de Paris et aux abords des grands magasins sera étendue à l'ensemble des sites touristiques de Paris.

**2.3.3 La ville numérique,** étude sur deux ans. En 2014, il sera réalisé un panorama des grands acteurs, une cartographie des réseaux aériens et souterrains. En 2015, pourront être proposées des préconisations à l'échelle métropolitaine, notamment en termes d'interopérabilité et d'ouverture des réseaux et systèmes d'information. L'Apur accompagne par ailleurs les travaux liés au Plan climat pilotés par l'Agence de l'Écologie Urbaine au sein de la DEVE.

## VOLET 3. ÉTUDES SPECIFIQUES LIEES A DES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES OU MENEES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS

*Nota :* ces études se déroulent sous réserves de financement (SRF) sauf pour celles se réalisant dans le cadre de conventions pluriannuelles déjà confirmées

3.1 **Etudes liées à l'eau :** à la suite des études menées les années antérieures sur l'eau non potable, les études seront réorientées sur la question de l'eau et de l'énergie dans le cadre de l'étude globale sur la transition énergétique (SRF).

3.2 **Etudes sur les populations précaires :** problématiques des ensembles de logements sociaux au regard de ces populations (SRF)

3.3 **Etudes sur les évolutions du paysage parisien** notamment sur la question du grand paysage et des outils du 21<sup>e</sup> siècle pour la gestion des sites et des paysages à Paris et en relation avec le cœur de l'agglomération avec la DU La couronne parisienne sera particulièrement étudiée. (suites 2013)

3.4 **Bilan à mi-parcours du PLH de Paris** et réflexion sur les évolutions à prévoir dans un nouveau contexte législatif sur la production de logements sociaux (loi SRU) avec la DLH. (suites 2013)

3.5 **Travaux préparatoires à la révision du PLH de Paris** et études: bilan du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ; analyse du parc d'hôtels meublés parisien; étude des structures d'hébergement sous l'angle de leur occupation et des modalités d'attribution. (SRF)

**3.6 Etude globale synthétique sur les flux de marchandises dans Paris** en relation avec le cœur de la métropole élargi selon les besoins de l'étude. Cette étude sera menée sur deux années, 2013 et 2014, avec pour objectif d'actualiser l'étude publiée en janvier 1995 sur le sujet avec la DVD.(suites 2013)

**3.7 Charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq, accompagnement de la Communauté d'Agglomération d'Est Ensemble**

Pour mettre en cohérence les différentes démarches engagées et aller plus loin dans le processus de coopération sur un territoire-clé du CDT d'Est-Ensemble, la Ville de Paris, la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble et le Conseil Général de Seine Saint-Denis s'engagent à élaborer ensemble, en lien avec les communes traversées par le canal de l'Ourcq à grand gabarit, une charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal. Avec l'assistance de l'Apur, il s'agira, en s'appuyant sur les travaux déjà menés par chacune des collectivités, de définir une stratégie commune d'aménagement et de gestion du canal de l'Ourcq pour lui assurer une mixité des usages et une qualité et cohérence paysagères capable de renforcer l'attractivité de la plaine de l'Ourcq.

En 2014, le travail consistera à finaliser la charte et de poursuivre les travaux par une mission d'accompagnement de la CA Est Ensemble sur l'articulation des projets urbains.

**3.8 Accompagnement de la mise en œuvre du CDT et du schéma de référence du pôle du Bourget, avec la CA du Bourget et la ville de Blanc Mesnil (suite 2013).**

**3.9 Appui pour la mise en cohérence des implantations universitaires, avec L'EPAURIF**

Les travaux porteront en 2014 sur :

- La finalisation de l'intégration des données d'information géographique relatives à l'immobilier universitaire suite aux travaux menés en 2012 et 2013 ;
- la réalisation d'études ponctuelles, ciblées sur des secteurs à enjeux mêlant des problématiques urbaines, paysagère et architecturales.

**3.10. Etudes des potentiels du tissu parisien, avec Paris Habitat, (suite 2013)**

Études d'opportunités de valorisation paysagère et d'optimisations foncières du patrimoine de Paris Habitat en lien avec les projets de la Ville de Paris et s'intégrant dans une approche urbaine d'échelle métropolitaine.

**3.11. Réflexion sur les évolutions des sites d'activités économiques et emprises monofonctionnelles, avec l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF). Convention signée, contenu à mettre en place .**

**3.12. Etudes urbaines des axes ex RN2 et RD 115 : en synergie avec l'étude de la trame viaire, avec le CG 93,**

L'étude sur l'ex RN2 engagée en 2012 et 2013 se poursuivra notamment en précisant les enjeux autour des futures gares du Grand Paris. L'étude sur la RD 115 engagée en 2013 se poursuit en 2014.

**3.13 Analyse des déplacements domicile-travail et analyse du logement social et du logement intermédiaire dans le Val de Marne Avec le CG94**

**3.14 Etude sur l'intégration en zone urbaine dense des activités de service. Avec l'EPA ORSA (étude engagée en 2013)**

**3.15 Une étude pourra s'engager sur l'économie circulaire à Paris, avec la DDESS (SRF)**

Par ailleurs, l'Apur formalise une convention avec le STIF concernant des études communes à ces deux organismes.

## **VOLET 4 ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES METROPOLITAINES**

La plus grande partie des travaux et études menés par l'Apur relèvent d'une échelle qui dépasse largement les limites de la ville de Paris. L'Apur accompagne en particulier Paris Métropole, l'AIGP, le suivi du SDRIF...

**4.1 Poursuite d'un Atlas de la métropole du Grand Paris et observatoire des quartiers des gares**

Afin de documenter le territoire de la métropole du Grand Paris et ainsi contribuer à nourrir un projet métropolitain cohérent s'appuyant sur les dynamiques de territoire, l'Apur poursuivra son travail engagé en 2013 à travers l'atlas mais aussi l'observatoire des quartiers de gare du réseau Grand Paris.

En 2013, le travail a porté sur la fabrication d'un socle commun de données, la définition des indicateurs d'évolution (caractéristiques sociétales, physiques et environnementales des quartiers) et la préfiguration de l'observatoire sur 6 gares réparties dans les 3 départements de petite couronne avec des situations urbaines différentes. Ce travail sera réalisé en lien avec la DRIEA et la SGP. Il pourrait se poursuivre en 2014 sur l'ensemble du réseau.

#### **4.1 Accompagnement de Paris Métropole et de la métropole du Grand Paris, mission de préfiguration (sous réserve de financement)**

L'ensemble de ces travaux seront à repreciser en relation avec les évolutions institutionnelles en cours, Paris Métropole étant déjà pressenti comme partenaire dans plusieurs travaux du programme partenarial de l'Apur, les urgences sociales, la solidarité, le logement, la mutation de la couronne de Paris, le grand paysage, la transition énergétique, la trame viaire et les mobilités et enfin les sujets de gestions et de règlement au niveau métropolitain.

Le partenariat pourra également porter sur les grands thèmes de travail explorés dans le cadre des volets retenus par la mission de préfiguration de la métropole.

#### **4.3 Accompagnement de l'AIGP**

La directrice générale de l'APUR est membre du comité de programme qui a pour rôle l'élaboration du programme de travail, son suivi, son accompagnement. L'APUR assiste donc l'AIGP dans la conduite des études menées par les 15 équipes. Par ailleurs, l'APUR et l'IAU continueront de fournir des données et analyses spécifiques à la demande de l'AIGP et des équipes, sous réserve de financements complémentaires et dans le cadre d'une convention.

#### **4.4 La trame viaire en cœur d'agglomération**

Cette étude sur 24 mois engagée en juin 2012 se poursuivra jusqu'en mi-2014 avec la remise de propositions formulées pour améliorer le maillage, renforcer le rôle d'armature urbaine et d'identité de la métropole des espaces publics et optimiser l'accessibilité aux gares du réseau de transport public existant et futures.

Cette étude est conduite avec la DRIEA, la SGP, les CG 93 et 94, et 92 et le STIF (suite 2013).

### **VOLET 5. COOPERATION DECENTRALISEE**

En lien étroit avec la DGRI, cette activité pourrait porter en 2014 sur Beyrouth, Istanbul, Rabat et Santiago du Chili. D'autres villes pourront être ajoutées en cours d'année à la demande de la DGRI.

### **VOLET 6. DOCUMENTATION, COMMUNICATION, COLLOQUES, EDITION, PLATE-FORME**

#### **6.1 Evolution du site internet**

- Mise en ligne d'une partie des images de la banque image numérisée.
- Passage en version 7 du logiciel Drupal et refonte de la page d'accueil

#### **6.2 Outils de consultation cartographique**

- Mise en ligne de CASSINI (Consultation Apur du serveur spatial par Intranet et Internet)
- Exploration des nouveaux outils (galeries de cartes en ligne)

**6.3 Participation au projet Inspire :** poursuite de l'application de la directive européenne relative à la diffusion des données publiques.

**6.4 Développement de la plateforme de travail collaboratif** regroupant l'intranet, l'espace de travail partagé par projet et l'outil de comptabilité analytique

Sur la base du nouveau portail intranet mise en place en octobre 2012 et de sa mise à jour majeure vers une nouvelle interface SharePoint en octobre 2013 (incluant un module de déclaration des temps-projets amélioré), le projet se poursuit en 2014 avec : des évolutions ponctuelles : prestations d'assistance pour sécurisation de la base SharePoint, de design web, de gestion des fichiers volumineux, de gestion des droits, etc... Et des prestations pour le développement de nouvelles fonctionnalités : dématérialisation de procédure d'achat, amélioration du reporting des temps-projets, gestion de l'impression des fiches projets et autres pages, gestion des photos, etc....

#### **6.5 Préparation d'un prochain versement d'archives de l'Apur aux Archives de Paris**

Les documents produits par l'Apur dans le cadre de ses missions ont un caractère public au sens du code du Patrimoine. A ce titre, elles sont imprescriptibles et demeurent soumises au contrôle technique et scientifique de la direction des Archives de Paris. En 1993, l'Apur a procédé à un premier versement d'archives produites et de sa documentation recouvrant la période 1967-1983 (versement 1514W et 1515W). Un second versement a eu lieu en 2009, constitué des archives des directions, des équipes aménageurs, transports et études générales sur la période de 1967 à 1977 (3431W). Un nouveau versement de dossiers d'études pourrait être préparé en 2014.

#### **6.6 Diffusion de nos travaux :**

Un Paris Projet pourra être édité et une ligne de vidéos pourra accompagner les études mises en ligne pour renforcer leur diffusion.